



## Compte-rendu de la réunion de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Scorff

Le 15 décembre 2015

---

### **Etaient présents :**

- **Collège des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics locaux**

Jo DANIEL, Jean-Pierre LE FUR (départ 15h30), Jean-Louis LE MASLE, Yann JONDOT, Jean-Paul AUCHER

- **Collège des représentants des usagers, des propriétaires riverains, des organisations professionnelles et des associations**

Eric LE FOULER, Loïc MORVANT, Jean-Yves MOELO, Monique RIEUX, Jean-Yves BOUGLOUAN, Jean-François CONAN, Joseph LESQUER

- **Collège des représentants de l'Etat et de ses établissements publics :**

Jean-Claude DUBOS, Richard SALIN, Nicolas JEANNOT

### **Pouvoirs :**

- Françoise BALLESTER donne pouvoir à Jo DANIEL
- Ronan LOAS donne pouvoir à Jean-Louis LE MASLE
- Jean-Jacques TROMILIN donne pouvoir à Jean-Pierre LE FUR
- Hélène MIOTES donne pouvoir à Jean-Paul AUCHER
- Michel LE GALLO donne pouvoir à Yann JONDOT
- Régis GUILLERME donne pouvoir à Eric LE FOULER
- La Sous-Préfecture est représentée par la DDTM-MISEN

**Etaient excusés :** Julian PONDAVEN, Jean-Charles LOHE, Michel BARDOUIL, Marie-Renée LE HEBEL, Didier CORVENNE, Nathalie COCHENNEC LAUREAU, Solenn BRIANT, Anne HUITRIC, Harold RETHORET

### **Etaient également présents :**

Christine AMOSSE, Véronique VINCENT, Olivier PRIOLET, Gilles ROUDAUT, Claudie LE PICHON et Anne-Claire LOMBARD

### **Ordre du jour :**

- Points pour validation :
  - Validation du compte-rendu de la CLE du 5 juin 2015 (document joint),
  - Validation de la convention du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du Centre de Ressource et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne (CRESEB). (délibération jointe)

- Points pour information :

- Approbation du SAGE par arrêté inter-préfectoral, le 10 août 2015
  - Avis du bureau de la CLE sur le dossier d'autorisation loi sur l'eau relatif à l'extension de la station d'épuration de Kergroise à Guidel (document joint)
  - Instruction gouvernementale relative à l'inventaire des cours d'eau : présentation par Mr Gilles Roudaut de la DDTM 56
  - Lancement des inventaires des cours d'eau sur 10 des 30 communes du territoire
  - Réunions inter-SAGE et compétence GEMAPI
  - Lancement des commissions thématiques début 2016
- 

*Le Président accueille les membres de l'Assemblée et demande à ce que soient énoncés les pouvoirs reçus afin de s'assurer du quorum.*

### **1. Validation du compte-rendu de la CLE du 14 avril 2015**

Le compte-rendu de la CLE du 14 avril 2015 n'a pas amené d'observations particulières.

Il est approuvé à l'unanimité.

### **2. Validation de la convention du Groupement d'Intérêt Scientifique (GIS) du Centre de Ressource et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne (CRESEB)**

Le CRESEB (Centre de Ressource et d'Expertise sur l'Eau en Bretagne) est une plateforme d'échange entre scientifiques et acteurs de l'eau.

La convention constitutive du CRESEB arrivant à échéance fin 2015, il était demandé aux CLE et structures porteuses de SAGE de valider cette nouvelle convention.

Après avoir exposé les motifs de la délibération, Mr DANIEL procède au vote.

La délibération est adoptée à 21 voix pour et 1 abstention.

### **3. Approbation du SAGE par arrêté préfectoral**

Le Président informe la CLE que le SAGE a été approuvé par arrêté préfectoral le 10/08/2015. Il a été largement diffusé par voie postale (communes, intercommunalités, chambres consulaires, instances de l'Etat et membres de la CLE notamment).

Il reste quelques exemplaires disponibles au siège du Syndicat du Bassin du Scorff.

Jean-Louis LE MASLE, Vice-Président, précise qu'il existe également une version en ligne sur le site internet du Syndicat.

### **4. Avis du bureau de la CLE sur le dossier d'autorisation loi sur l'eau relatif à l'extension de la STEP de Kergroise**

Le Président rappelle le contexte de l'étude et du dossier d'autorisation qui en a découlé. Il reprend ensuite les différentes remarques qui ont été émises par le bureau de la CLE en date du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

Gilles ROUDAUT (DDTM) précise que l'extension se fait dans l'enceinte actuelle et qu'il n'y a donc pas d'emprise foncière supplémentaire. Le flux de rejet reste constant. Le plan d'épandage des boues a été mis

à jour et validé. Les mesures de contrôle de qualité des eaux, en amont et aval de la station, sont maintenues.

Christine AMOSSE (Lorient Agglomération) précise que le traitement du phosphore est renforcé et l'utilisation du taillis à courte rotation n'a pas été retenu. L'enquête publique relative à ce dossier se déroulera du 6/01/16 au 8/02/16. Les travaux devraient être lancés courant 2016.

Gilles ROUDAUT ajoute que les eaux usées traitées vont être davantage utilisées (pour les golfs par exemple). Il existe cependant un certain nombre de contraintes sanitaires. Les saulaies si elles existent peuvent être une solution.

Nicolas JEANNOT interroge sur le débit de station au regard de celui du milieu récepteur.

Christelle AMOSSE répond qu'elle n'a pas les données en tête mais peut les transmettre.

Gilles ROUDAUT ajoute que la charge polluant après extension reste la même.

Jean-Yves BOUGLOUAN (ERB) regrette le manque de lien entre les dossiers et notamment entre l'extension de la STEP et le contournement est de la commune de Guidel. En effet, les travaux d'extension agissent sur les milieux qui peuvent restituer l'eau au cours d'eau à l'étiage, période à laquelle le cours d'eau est particulièrement sensible aux charges en phosphore.

Il demande également si des installations, tels que des bassins de rétention, sont prévus en cas de dysfonctionnement.

Christine AMOSSE répond qu'il n'y a pas d'installations de ce type prévues mais indique que la STEP fonctionne sur 2 unités dont une qui peut être utilisée en cas de surcharge hydraulique hivernale.

Jo DANIEL précise, qu'en parallèle du travail sur les systèmes épuratoires, il y a aussi des travaux sur réseaux. Trois villages à proximité de la BAN de Lann Bihoué vont être raccordés à l'assainissement collectif.

## **5. Présentation de l'instruction gouvernementale relative aux inventaires des cours d'eau**

Gilles ROUDAUT (DDTM) intervient pour présenter l'instruction du gouvernement et présenter la démarche entreprise sur le département du Morbihan.

Le diaporama présenté est joint au présent compte-rendu.

## **6. Inventaire des cours d'eau sur le territoire du SAGE Scorff**

Conformément à la disposition 73 du PAGD, les inventaires des cours d'eau vont être lancés sur les 10 communes du territoire ne bénéficiant pas d'une cartographie complète. Il s'agit des communes de Langoëlan, Berné, Kernascléden, Saint Caradec Trégomel, Ploërdut, Lignol, Persquen, Guémené sur Scorff, Gestel, Quéven.

Ce travail d'inventaire est réalisé par les communes, accompagnées par le Syndicat du bassin du Scorff. Des groupes communaux multi-acteurs doivent être constitués pour réaliser le travail de terrain.

Un comité de pilotage a été réuni le 9 décembre, en présence de Jean-Pierre LE FUR, Vice-Président de la CLE en charge de la thématique « milieux aquatiques et zones humides ». La méthodologie a été présentée ainsi que le cahier des charges puisque le Syndicat fera appel à un prestataire externe pour l'intégration sous SIG des données d'inventaires de terrain.

Yann JONDOT interpelle l'assemblée sur le fait qu'il peut être difficile de mobiliser des gens dans les petites communes dont la population est en sus vieillissante.

Richard SALIN précise que la méthode participative proposée limite les contentieux. Ces inventaires sécurisent par ailleurs l'application du droit des sols.

## **7. Rencontres inter-SAGE et compétence GEMAPI**

Jo DANIEL fait un bref rappel sur la compétence GEMAPI (Gestion des Eaux et des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) introduite par la loi MAPTAM et confortée dans la loi NOTRe.

Jo DANIEL explique qu'il a rencontré les intercommunalités du territoire (Lorient Agglomération, Cocopaq et Roi Morvan communauté) ainsi que l'exécutif des CLE des SAGE Ellé-Isole-Laïta et Blavet.

Le Président de Lorient Agglomération montre une certaine inquiétude quant au volet inondation, nécessitant de lourds investissements.

Anne-Claire LOMBARD précise les 4 compétences GEMAPI sur les 12 du grand cycle de l'eau (article L.211-7 du code de l'environnement). A ce jour certaines compétences GEMAPI sont exercées par les Syndicats de bassin mais ils exercent surtout des compétences hors GEMAPI. Cette compétence revient de fait aux communes qui la transféreront aux EPCI à fiscalité propre. Ces derniers pourront conserver cette compétence soit la déléguer ou la transférer pour toute ou partie, sur tout ou partie de son territoire à un syndicat de bassin.

Les intercommunalités auront la possibilité de prélever une taxe (jusqu'à 40 euros/an/habitant) pour financer les actions GEMAPI.

A ce jour, plusieurs syndicats de bassin ou structures porteuses de SAGE ont lancé des études de gouvernance. Le Syndicat mixte du Loc'h et du Sal, structure porteuse du SAGE Golfe-Ria d'Étel a lancé une étude qui a abouti à un scénario visant la prise des compétences du grand cycle de l'eau (GEMAPI et hors GEMAPI) par les intercommunalités.

Si les EPCI à fiscalité propre prennent la compétence GEMAPI et si la taxe est prélevée, elle sera dédiée au financement des actions GEMAPI. Les actions hors GEMAPI portées par les syndicats de bassin et financées sur la partie fonctionnement (et 20 % sur l'investissement) risquent de ne plus être financées par les EPCI à fiscalité propre.

Jean-Louis LE MASLE insiste sur le fait qu'il est nécessaire que Lorient Agglomération se positionne pour pouvoir avancer.

Jean-Yves BOUGLOUAN interroge sur la responsabilité des collectivités au regard de l'Europe.

Jean-Claude DUBOS répond qu'aujourd'hui il n'y a pas plus de responsabilité. En 2027, quand les comptes seront faits sur le respect du bon état, les collectivités pourront se trouver en ligne de mire. Il insiste sur le

fait qu'il faudra mener un important travail de pédagogie auprès des élus sur les compétences GEMAPI, et de manière générale, sur celles du grand cycle de l'eau.

**Modification apportée à la suite de la CLE du 21 juin :**

Lors de la CLE du 21/06/15 et de l'adoption du présent compte-rendu, Mme BALLESTER, représentante du Conseil Départemental du Morbihan, souhaite que soit précisé la co-sponsabilité Etat-Collectivité sur les différents volets de la compétence GeMAPI et estime que la responsabilité des élus locaux ne doit pas être minimisée.

Harold RETHORET a ajouté que la loi NOTRe précise bien qu'il existe bien une co-responsabilité Etat-collectivités mais que les champs sur lesquels elle s'applique ne sont pas clairement définis. En tout état de cause, sur la problématique « Prévention des Inondations », la responsabilité des collectivités n'est engagée que si celle-ci n'a pas mis en œuvre les travaux nécessaires à la protection des biens et des personnes et de gestion plus globale du risque inondation. L'Etat reste le défenseur au regard de l'Europe. Aujourd'hui les collectivités ont des obligations de moyens, mais à priori, pas de résultats.

*D'après les informations transmises par Harold RETHORET à la suite de la CLE du 21 juin, il nous précise qu'un article de la loi NOTRe introduit cette notion de co-responsabilité. L'Etat peut également à terme, aller rechercher la responsabilité des collectivités qui sont en charge de la compétence et des actions.*

*Concernant la prévention des inondations, la loi NOTRe ne précise pas, ni n'exclut les directives et les champs pour lesquels cette co-responsabilité pourrait être recherchée ou engagée.*

**8. Mise en place des commissions thématiques**

Jo DANIEL présente les 3 commissions et la liste des membres d'ores et déjà inscrits. Si certains de l'assemblée non inscrits souhaitent siéger, ils peuvent s'inscrire auprès d'Anne-Claire.

Richard SALIN demande comment ont été fixées ces commissions.

Jo DANIEL précise qu'elles ont été mises en place lors de l'élaboration du SAGE.

Richard SALIN souhaiterait que soit mise en place une commission « gouvernance » puisque plusieurs dispositions traitent ce sujet et que la compétence GEMAPI va modifier la gouvernance locale de l'eau.

Jo DANIEL n'émet pas d'objection à la mise en place de cette commission. Ce sujet pourrait être abordé lors des réunions inter-CLE (Ellé-Isole-Laïta, Scorff et Blavet).

**La séance est levée à 16h30**

**Jo DANIEL, Président de la CLE**